

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal de Cobonne, le lundi 1^{er} décembre 2014, en mairie de Cobonne.

Présents : MM. José LOTHE, Raymond FARNIER, Mme Cécile MATHIEU, M. Fabrice MANGAULT, Mme Josiane GAUTHIER, MM. Serge ALLAIN, Raphaël CUER, Franck GENCEL, Thierry RAILLON, Dominique RENÉ.

Absent : M. François LEROY.

Secrétaire de séance : M. Raymond FARNIER.

Le compte rendu du Conseil du 3 novembre 2014 ayant été envoyé à chacun des Conseillers pour qu'ils en prennent connaissance, M. le Maire demande si des observations sont formulées. Aucun des conseillers présents ne votant contre ni s'abstenant, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire informe le Conseil qu'une délibération supplémentaire doit être ajoutée en raison d'une seconde décision budgétaire modificative pour l'année 2014. Adopté à l'unanimité des présents.

1^{re} délibération : décision budgétaire modificative pour l'année 2014 (budget M 14).

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget M 14 pour l'exercice 2014 étant apparus insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après.

Dépenses : Indemnités des élus : + 1300 € Travaux d'entretien de voies et réseaux : - 1300 €

Dégrèvement TF non bâties pour jeunes agriculteurs : + 40 €

Recettes : Impôts : +40 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

2^e délibération : décision budgétaire modificative pour l'année 2014 (budget M 49).

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget M 49 pour l'exercice 2014 étant apparus insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après.

Dépenses : Intérêts d'emprunt : + 140 € Entretien et réparation : + 2750 €

Recettes : Vente d'eau aux abonnés : + 2890 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

3^e délibération : Indemnité de conseil à Mme le Trésorier de Crest. Pour la gestion de la comptabilité communale

M. le Maire expose qu'il convient de prendre une délibération afin de verser à Mme le Trésorier de Crest l'indemnité de Conseil. Pour l'année 2014, le montant est de 218, 65 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

4^e délibération : nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population de 2015.

Le recensement de la population devant avoir lieu à partir du 15 janvier jusqu'au 14 février 2015, il est nécessaire de recruter un seul agent recenseur qui sera chargé de collecter les données. Cet agent sera nommé par arrêté du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents..

5^e délibération : nouvelles adhésions au SIGMA (Syndicat d'Assainissement non Collectif) et modification de la représentativité de délégués.

M. le Maire présente le courrier reçu du SIGMA qui concerne l'adhésion de la Communauté de Communes de la Raye regroupant les communes de Barcelone, Chateaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus, ainsi que l'adhésion de la commune de Mornans.

Le même courrier présente le mode de représentativité pour les Communautés de Communes et celui pour les communes adhérant individuellement. Cobonne gardera 2 délégués titulaires et un délégué suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents..

Questions diverses.

Fond d'amorçage des rythmes scolaires.

M. le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu un premier acompte de 216, 67 €, le reste devant être versé prochainement. Il a été signalé à l'autorité compétente que l'École accueille 16 enfants et non pas 13 comme inscrit sur le bordereau de versement.

Conseil de la CCVD

Lors du Conseil de la CCVD qui s'est tenu le 18 novembre, la question du déploiement de la fibre optique a été abordée. Des informations reçues, il ressort que la CCVD souhaite adhérer au syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) à qui reviendra l'installation de la fibre. Chaque commune de la CCVD devra donner son accord ou refus à cette adhésion (non pas pour elle-même mais pour la CCVD) et prendre une délibération dans le sens voulu. Le problème du financement a également été abordé et doit encore être étudié.

Le Président de la CCVD a également averti le Conseil que l'accès des personnes handicapées à tous les bâtiments recevant du public est toujours une obligation et que les autorités ne vont pas manquer de le rappeler aux élus. M. le Maire informe qu'il est vraisemblable que la Commune va se trouver en demeure de mettre l'accès de l'église en conformité.

Rentrée scolaire 2015

Pour la prochaine rentrée scolaire une première prévision du nombre d'élèves scolarisés indique que l'École de Cobonne devrait accueillir 23 ou 24 enfants, se répartissant ainsi (selon le lieu où ils demeurent) :

11 enfants venant de Cobonne

9 ou 10 enfants venant de Gigors - 3 enfants extérieurs (Crest).

Par classe, ils seront répartis ainsi :

7 ou 8 en grande section de maternelle - 4 en CP - 5 en CE 1 - 4 en CE 2 -1 CM 1 - 2 CM 2.

Le Conseil entame un échange sur les problèmes auxquels la Commune devra faire face.

PLU

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil une circulaire du Préfet de la Drôme informant la Commune des nouvelles dispositions de la loi n° 2014-1170 relative à l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAAF) et qui fait obligation d'en tenir compte dans l'élaboration du PLU.

M. le Maire informe le Conseil que Mme Isabelle VINCENT viendra en mairie de Cobonne le 10 décembre afin de donner des éclaircissements sur la reprise éventuelle du PLU de Cobonne dont l'élaboration fut abandonnée en 2011.

CCAS.

La 1^{re} réunion du CCAS s'est tenue le jeudi 13 novembre 2014 et Michelle Gascoin a été élue vice-présidente. Un 4^e membre (ne faisant pas partie du Conseil) a été proposé, Mme Evelyne Blanc, qui a accepté.

MFR de Divajeu.

La MFR de Divajeu a averti la Commune qu'elle devait, pour être conforme à la réglementation, se transformer en une S. A. R. L. au capital variable de 6080 euros et qu'à cet effet il allait être proposé à la Commune d'acquérir 7 parts sociales des 608 composant le capital, pour un montant total de 70 euros. C'est la condition pour que la Commune puisse continuer à bénéficier des services de la cantine de Divajeu. Le Conseil a donné un premier assentiment de principe.

Repas des anciens.

Le déjeuner de Noël offert par la Commune aux personnes retraitées, aux agents et aux élus, aura lieu le samedi 6 décembre en la salle communale de Cobonne. M. Serge Allain fournira le repas, excepté le sanglier offert par les Chasseurs de Cobonne.

Goûter de Noël des enfants.

Le dernier jour de classe du trimestre, soit le vendredi 19 décembre à partir de 16 heures, un goûter de Noël sera offert aux enfants de l'École et à leurs parents. Le CCAS a fait appel à une compagnie qui présentera un spectacle de marionnettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

Le secrétaire
Raymond FARNIER

Le Maire
José LOTHE